
REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Collège Juliette DODU *Réhabilitation des Sanitaires*

A TRAVAUX

B FOURNITURES

C SERVICES

Date limite de réception des offres :
Lundi 28 mai 2018 avant 12 heures (heure Réunion)

1.- Identification du Pouvoir Adjudicateur	3
2.- Description du marché	3
3.- Procédure.....	3
4.- Caractéristiques principales.....	3
4.1.- Forme du marché	3
4.2.- Durée d'exécution.....	3
4.4.- Allotissement et estimation.....	3
4.5.- Variantes	4
5.- Conditions de participation.....	4
5.1- Conditions de participation propres aux groupements.....	4
5.2- Dispositions relatives aux sous-traitants.....	4
5.3- Modalités de retrait des dossiers de consultation des entreprises	4
5.4.- Renseignements complémentaires	5
5.5.- Pièces à remettre par tous les candidats.....	5
5.5.1.- Pièces se rapportant à la candidature.....	5
5.5.2.- Pièce se rapportant à l'offre.....	6
5.6- Modalités de remise des plis.....	6
5.6.1.- Date de remise des plis et délai de validité des offres	6
5.6.2.- Modalités de présentation et de remise des plis.....	6
5.6.3.- Clauses relatives à la dématérialisation.....	6
6.- Analyse et classement des offres.....	7
6.1.- Opérations de vérifications	7
6.2.- Enoncé des critères de jugement des offres	7
6.2.1.- Le prix (60%).....	7
6.2.2.- La valeur technique (40 %).....	8
6.3.- Règles relatives à l'attribution	8
6.4- Négociation.....	8
7- Pièces à remettre par le candidat attributaire	9
7.1.- Pièces à remettre par l'attributaire	9
7.2.- Transmission des pièces de la candidature et de l'offre et mise au point du marché	9
7.2.1.- Remise des pièces à fournir par l'attributaire	9
7.2.2.- Analyse de la candidature.....	10
7.2.3.- Mise au point du marché.....	10
8.- Notification du marché.....	10

1.- Identification du Pouvoir Adjudicateur

COLLEGE Juliette DODU
164, rue Juliette DODU – 97488 ST DENIS cedex
Tél : 02 62 20 11 83

Sites Internet : <http://college-juliette-dodu.ac-reunion.fr/2018/05/02/marche-2018/>
ou <https://mapa.aji-france.com>

2.- Description du marché

Le présent marché porte sur la réhabilitation des Sanitaires au collège.

3.- Procédure

Procédure adaptée en application de l'article 27 du décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

4.- Caractéristiques principales

4.1.- Forme du marché

Marché :

Marché à prix global et forfaitaire

4.2.- Durée d'exécution

Le présent marché est conclu pour une durée de 02 mois maxi, hors période de préparation de 10 jours. Le début des travaux est fixé au lundi 9 juillet 2018 et la fin des travaux au 10 septembre 2018.

Les travaux bruyants devront être réalisés sur une période d'un mois comprise entre le lundi 9 juillet 2018 et le jeudi 9 août 2018 et hors présence des élèves.

4.4.- Allotissement et estimation

Conformément à l'article 12 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les marchés sont décomposés en lots tels qu'il suit :

N° Lot	Désignation	Estimation HT
1	DEMOLITIONS GROS ŒUVRE	36 345 € HT
	REVETEMENTS DURS	12 577 € HT
	CLOISONS/FX PLAFONDS/PEINTURE	12 419 € HT
	FLUIDES Electricité	6 675 € HT
	PLOMBERIE/VENTILATION (hors option)	13 342 € HT

Le classement des offres se fait selon les critères présentés à l'article 6.2 ci-dessous.

Les candidats peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils n'auraient pas la capacité de réaliser la totalité des lots auxquels ils ont soumissionné, ils indiqueront le nombre maximum de lots qu'ils souhaitent se voir attribuer.

4.5.- Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

5.- Conditions de participation

Le candidat ne devra pas se trouver dans un des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles 45 et suivants de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Conformément à l'article 44 du décret du 25 mars 2016, le candidat devra présenter des capacités techniques, professionnelles et financières en rapport avec le présent marché ou les lots auxquels le candidat soumissionne.

5.1- Conditions de participation propres aux groupements

Les candidats sont informés qu'en cas de groupement, après l'attribution du marché, la forme du groupement sera celle du groupement solidaire. Cette exigence est requise au motif que le maître d'ouvrage souhaite que chacun des membres composant le groupement soit engagé de manière solidaire financièrement sur la réalisation du marché et dans la réalisation des prestations.

5.2- Dispositions relatives aux sous-traitants

Dans le cas où un candidat soumissionne avec un ou plusieurs sous-traitants, chaque sous-traitant devra produire les pièces mentionnées à l'article 5.5.1 du présent règlement de consultation.

5.3- Modalités de retrait des dossiers de consultation des entreprises

Le dossier de consultation remis aux candidats contient les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation,
- le formulaire DR01
- l'acte d'engagement,
- le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire(CDPGF)
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- le cadre de réponse pour le mémoire technique
- le cahier des clauses administratives particulières(CCAP)
- les plans

Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement et à tout moment sur internet aux adresses suivantes : <http://college-juliette-dodu.ac-reunion.fr/2018/05/02/marche-2018/>

ou <https://mapa.aji-france.com>

Dans le cas où le candidat souhaiterait obtenir un dossier sur support papier, sa demande de retrait de dossier devra répondre aux conditions suivantes :

- Il en fera la demande écrite 10 jours au moins avant la date limite de remise des offres au service indiqué ci-dessous ;
- En réponse à sa demande, le candidat, sera informé de la date à partir de laquelle il pourra retirer son dossier à l'adresse et aux heures indiquées ci-dessous ;

COLLEGE Juliette DODU

- 164, rue Juliette DODU – 97400 ST DENIS Tél: 02 62 20 11 83

-
8h - 11h30 / 14h - 16h30 sauf le mercredi 8h -12h

Les candidats sont informés que le collège ne transmet pas de dossier papier par voie postale ni par courriel.

5.4.- Renseignements complémentaires

Les candidats sont invités à formuler leurs demandes de renseignements complémentaires, dans un **délai minimal de 10 jours précédant la date de remise des offres**, par mail à : gestion.9740081V@ac-reunion.fr ou sur AJI, la plateforme de publication des marchés publics des EPLE à l'adresse suivante :

<https://mapa.aji-france.com>

Les réponses aux questions des candidats et les compléments éventuels au DCE, seront transmis aux candidats 6 jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Une visite unique du site est programmée le jeudi 17 mai 2018 à 10h00 (heure locale) à l'adresse suivante :

- 164, rue Juliette DODU – 97400 ST DENIS

5.5.- Pièces à remettre par tous les candidats

Les pièces décrites et demandées aux articles 5.5.1 et 5.5.2 suivants sont à remettre à la date prévue indiquée en page de garde.

Le soumissionnaire est informé **qu'une réponse à la consultation vaut adhésion de sa part à l'ensemble des clauses incluses dans les documents de la consultation.**

5.5.1.- Pièces se rapportant à la candidature

Les candidats peuvent remettre le formulaire « déclaration sur l'honneur – DR 01 » figurant dans le dossier de consultation ou remettre une déclaration sur l'honneur indiquant :

- a) qu'ils n'entrent dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, n'entrent dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
- b) qu'ils sont en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- c) **qu'ils satisfont aux niveaux de capacités techniques, professionnelles et financières requis pour l'exécution du marché.**

Les candidats peuvent également remettre, dès la candidature, toutes les pièces visées à l'article 7.1.1, à remettre par l'attributaire.

Dans le cas où un candidat n'a pas remis les pièces visées au présent article, le pouvoir adjudicateur lui demandera de compléter son dossier de candidature, dans un délai de 5 jours.

5.5.2.- Pièce se rapportant à l'offre

- le mémoire technique ;
- le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire.

5.6- Modalités de remise des plis

5.6.1.- Date de remise des plis et délai de validité des offres

La date limite de réception des offres est indiquée en page de garde

Délai de validité des offres : 2 mois à compter de la date limite de réception des offres.

En cas de négociation, le délai de validité des offres court à partir de la dernière date limite pour la remise des offres négociées, y compris dans le cas où le candidat ne remettrait pas de nouvelle offre.

5.6.2.- Modalités de présentation et de remise des plis

Les plis contenant les propositions seront transmis selon les modalités suivantes, permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité:

- Soit par voie dématérialisée à l'adresse suivante : <https://mapa.aji-france.com>
- Soit par courriel à : gestion.9740081V@ac-reunion.fr
- Soit par dépôt papier contre récépissé ou par envoi postal recommandé à l'adresse ci-dessous ;

**COLLEGE Juliette DODU
164, rue Juliette DODU – 97488 ST DENIS cedex**

Dans ce cas, le pli fermé, devra porter la mention suivante :

OBJET :

Collège Juliette DODU – Réhabilitation des Sanitaires

NE PAS OUVRIR AVANT LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

5.6.3.- Clauses relatives à la dématérialisation

Pour la remise des candidatures et offres par voie électronique, le fournisseur devra respecter les clauses générales indiquées sur le site de dématérialisation des marchés <https://mapa.aji-france.com>

- Les jours et heures limites de remise des candidatures et des offres, et les indications calendaires et horaires du site de dématérialisation de la plateforme AJI, sont celles de l'Ile de La Réunion (GMT + 4h00).

- Les formats électroniques des documents dématérialisés remis par le soumissionnaire devront être ceux autorisés sur le site AJI .
En cas de non-respect de cette clause, si les documents ne peuvent être ouverts ou si leur ouverture requiert l'achat d'un logiciel, les plis seront rejetés.
- Le candidat devra fournir une adresse électronique qui devra être valide durant toute la procédure de passation du marché. Elle servira d'adresse de correspondance tout au long de la procédure.
- Les candidats qui ont soumissionné par voie électronique acceptent, dans le cas où leur offre serait retenue, que celle-ci soit rematérialisée pour la mise au point du marché et son exécution.
- Le candidat qui effectue une transmission électronique peut déposer une copie de sauvegarde. Il doit la faire parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli fermé comportant la mention lisible « copie de sauvegarde – NE PAS OUVRIR », le nom de l'entreprise, et l'identification de l'affaire. Elle doit être transmise à l'adresse suivante :

COLLEGE Juliette DODU
164, rue Juliette DODU – 97488 ST DENIS Cedex

6.- Analyse et classement des offres

6.1.- Opérations de vérifications

Ces opérations seront mises en œuvre avant l'établissement du classement des offres.

Marché à prix global et forfaitaire

Pour le présent marché, il est demandé aux candidats de compléter le Cadre de la décomposition des prix globaux et forfaitaires (CDPGF).

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans le CDPGF seront rectifiées. Pour le jugement des offres, le montant ainsi rectifié sera pris en considération pour l'application de la formule de prix.

A l'issue des opérations de vérifications, le candidat sera informé des corrections qui auront été apportées.

6.2.- Enoncé des critères de jugement des offres

Les offres irrégulières, inacceptables, anormalement basses, et inappropriées seront écartées. Les offres restantes seront analysées et classées en fonction des critères pondérés suivants :

Prix	60 %
Valeur technique	40 %

6.2.1.- Le prix (60%)

Une note de 0 à 60 sera attribuée selon la formule de calcul ci-après (60 points) :

$$N1 = 60 \times (Mi/Mc)$$

dans laquelle :

N1 = note du candidat

Mc = Montant TTC de l'offre considérée

Mi = Montant TTC de l'offre recevable la moins chère

6.2.2.- La valeur technique (40 %)

Une note de 0 à 40 sera attribuée selon les éléments d'appréciation suivants (40 points) :

Sous critère	Désignation	note	
1	Organisation du chantier		
	a) L'encadrement du chantier : Noms, expérience et références des personnes encadrant le chantier, la désignation de la composition des équipes de travail (exemple : 1 chef de chantier, 1 manœuvre...)		/10
	b) Phasage et délais : planning prévisionnel de réalisation des travaux indiquant l'enchaînement des tâches, les délais d'approvisionnements...		/10
	s/total		/20
2	Gestion des nuisances de chantier		
	La gestion des nuisances de Chantier : Moyens mis en œuvre pour limiter les nuisances : poussière (exemple : arrosage, cantonnement, bâchage...) visuelles (exemple : mise en place de clôture opaque,...), sonores (exemple : matériel insonorisé, interventions bruyantes programmées,...)		/12
	s/total		/12
3	Description des moyens de sécurité affecté au chantier pour :		
	Les protections individuelles		/4
	Les protections collectives		/4
	s/total		/8
	total		/40

Un classement des offres sera établi en cumulant les notes obtenues.

La note globale est sur 100 points.

6.3.- Règles relatives à l'attribution

Le classement des offres est établi selon les modalités indiquées à l'article 6.2. ci-dessus.

6.4- Négociation

Conformément à l'article 27 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les offres des candidats pourront faire l'objet de négociations.

Dans ce cadre :

- les offres pourront faire l'objet de discussions sur les points techniques nécessitant des précisions ou des aménagements au regard des contraintes fixées par le collège
- les propositions financières pourront faire l'objet de discussion par le collège.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale, sans négociation

7- Pièces à remettre par le candidat attributaire

7.1.- Pièces à remettre par l'attributaire

L'attributaire du marché sera appelé à fournir, sur demande du collège, et conformément à la déclaration sur l'honneur qu'il aura remise, les pièces suivantes :

- Le formulaire DR 01, ou une déclaration sur l'honneur équivalente, dûment daté et signé ;
- Le cas échéant, une copie de jugement de redressement judiciaire ;
- En cas de groupement, le pouvoir du mandataire dûment daté et signé ;
- Un certificat ou une attestation prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales au 31 décembre de l'année précédant le lancement de la consultation ;
- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois ;
- Un extrait K ou K bis ou D1, de moins de 3 mois ;

Il devra également fournir les pièces suivantes relatives à ses capacités professionnelles, techniques et financières :

- une déclaration concernant le chiffre d'affaire global du candidat portant sur les 3 derniers exercices disponibles ;
- une déclaration indiquant l'importance du personnel d'encadrement
- si pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout moyen approprié.
- une liste des principaux travaux exécutés au cours des dernières années assorties d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants ;

L'attributaire devra retranscrire son offre au sein des pièces suivantes, de les signer et de les transmettre au collège :

- AE,
- CDPGF
- Mémoire technique
- CCAP
- CCTP

7.2.- Transmission des pièces de la candidature et de l'offre et mise au point du marché

7.2.1.- Remise des pièces à fournir par l'attributaire

Il sera demandé au candidat retenu de produire, dans un délai de 10 jours à compter de la demande expresse du représentant du pouvoir adjudicateur, les pièces justificatives se rapportant à sa candidature visées à l'article 7.1., si celles-ci ne sont pas encore signées.

S'il est constaté, que certaines des pièces réclamées sont manquantes ou incomplètes, le représentant du pouvoir adjudicateur peut décider de demander à l'attributaire de compléter son dossier. Le délai de remise des documents sera de 5 jours.

Dans le cas où l'attributaire ne satisferait pas à l'obligation de production des attestations et documents, sa candidature sera rejetée et la même procédure sera mise en œuvre avec le candidat ayant présenté l'offre classée la meilleure.

7.2.2.- Analyse de la candidature

Après réception de l'ensemble des pièces visées à l'article 7.1., le pouvoir adjudicateur procédera à l'analyse de la candidature. Il vérifiera la capacité à soumissionner du candidat et ses niveaux de capacité juridique, économique, financière.

Dans le cas où l'attributaire ne dispose pas d'une capacité suffisante à réaliser la prestation, sa candidature sera rejetée. La même procédure sera mise en œuvre avec le candidat ayant présenté l'offre classée la meilleure.

7.2.3.- Mise au point du marché

Conformément à la déclaration (DR01) fournie au moment de la remise des offres, dans le cas où les pièces de l'offre remises par l'attributaire seraient incomplètes ou différentes de celles qu'il a remises au titre de son offre, il pourra lui être demandé de remettre des pièces conformes à celles qui ont été remises lors de la consultation, dans un délai de cinq jours.

Passé ce délai ou en cas de refus, son offre sera rejetée et la même demande sera formulée au candidat ayant présenté l'offre classée la meilleure.

8.- Notification du marché.

La notification sera effectuée avec accusé réception sur place ou par courrier postal ou par transmission électronique.